

NOTE D'INFORMATION

R-MIXT PERFORMANCE

Nature juridique
FCP

Société de gestion
BMCE CAPITAL GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTICUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP21026 en date du 05/02/2021.



ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **BMCE CAPITAL GESTION** sise à **63, Bd Moulay Youssef, Casablanca** représentée par **Myriem BOUAZZAoui** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

BMCE CAPITAL GESTION
63, Bd. Moulay Youssef - Casablanca
Tél.: +212 5 20 36 43 00
Fax : 05 22 47 06 86



AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **R-MIXT PERFORMANCE**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000038861**
- Date et référence de l'agrément : **30/09/2020, GP20144**
- Date de création : **08/12/2020**
- Siège social : **63, Bd Moulay Youssef**
- Durée de vie : **99 ans**
- Exercice social : **01^{er} janvier au 31 décembre**
- Apport initial : **1,000,000 de Dirhams**
- Valeur liquidative d'origine : **1,000 Dirhams**
- Etablissement de gestion : **BMCE CAPITAL GESTION** sise à **63, Bd Moulay Youssef** représentée par **Myriem BOUAZZOUI** en sa qualité de **Directeur Général**
- Etablissement dépositaire : **CDG** sise à **Place Moulay El Hassan, BP 408 – Rabat** représentée par **Latifa ECHIHABI** en sa qualité de **secrétaire général** et **Mohamed BELMAACHI** en sa qualité de **Directeur du Pôle Gestion de l'Epargne**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
BMCE Capital Gestion	Conseillers en investissement.	05 20 36 43 00

- Commissaire aux comptes : **A.SAAIDI & ASSOCIES** représentée par **Bahaa SAAIDI**



II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : Diversifié.
- Indice de référence : 45% « MBI Moyen et Long Terme », 30% « MBI Moyen Terme » et 25% « MASI Rentabilité ».
 - MBI Moyen et Long Terme : calculé et publié quotidiennement par BMCE Capital ;
 - MBI Moyen Terme : calculé et publié quotidiennement par BMCE Capital ;
 - MASI Rentabilité : calculé et publié quotidiennement par la Bourse des Valeurs de Casablanca.
- Objectifs de gestion : L'objectif du fonds est d'offrir au promoteur un placement valorisant son patrimoine à moyen et long terme, en procédant à des arbitrages entre le marché actions et le marché de la dette, tout en adoptant une gestion active d'actions et de titres de créances.

Le fonds vise, à moyen et long terme, un rendement supérieur à celui de son indice de référence (45% « MBI Moyen et Long Terme », 30% « MBI Moyen Terme » et 25% « MASI Rentabilité ») tout en assurant une liquidité quotidienne du placement.

- Stratégie d'investissement :

Le fonds investira son actif en actions, certificats d'investissements, droits d'attribution ou de souscription cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public, titres d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), titres d'Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) et titres de Fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT), ainsi qu'en titres de créances, sans que l'investissement en actions, en certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, ne soit nul ni qu'il atteigne 60% de ses actifs hors liquidités et titres d'OPCVM « Actions », et sans que l'investissement en titres de créances ne soit nul ni qu'il atteigne 90% de ses actifs hors liquidités, titres d'OPCVM « Obligations », et créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire.

Le FCP pourra également investir en obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts.

Par ailleurs, le fonds investira en fonction des opportunités de marché, au maximum 10% de son actif net, dans des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Enfin, le FCP pourra placer au maximum 10% de son actif net en « Autres Valeurs », et ce dans le respect des conditions de la réglementation en vigueur. L'univers d'investissement du FCP « R-MIXT PERFORMANCE » est constitué des :

- Actions ;
- Droits d'attribution ou de souscription ;



- Certificats d'investissements ;
- Titres de créances négociables ;
- Obligations ;
- Titres de créance émis ou garantis par l'Etat ;
- Titres d'Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) ;
- Titres d'Organismes de placement collectif en capital (OPCC) ;
- Titres de Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT) ;
- Dépôts à terme .

Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pensions.

- Durée de placement recommandée : **3 ans.**
- Souscripteurs concernés : **Régime Collectif d'Allocation de Retraite – RCAR.**



III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **Dès publication de la note d'information du FCP.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. Elle est calculée et publiée tous les jours ouvrés.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative sera affichée dans les locaux de l'établissement de gestion le premier jour ouvrable qui suit sa détermination. Elle est aussi publiée dans un journal d'annonces légales une fois par semaine et disponible sur le site internet de la société de gestion.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités précisées ci-dessous :**
 - **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues quotidiennement auprès de BMCE Capital Gestion au plus tard à 11h 30min le jour de calcul de la valeur liquidative ;**
 - **Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré et diminué d'une commission de souscription ou de rachat ;**
 - **Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative.**
- Affectation des résultats : **capitalisation entière. Les résultats sont intégralement capitalisés. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Les commissions de souscription s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits.
 - Commission de rachat maximale :
 - Les commissions de rachat s'élèvent à 1,5% HT maximum des montants rachetés. En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte.
 - Cas d'exonération :
 - Les souscriptions et rachats réalisés lors d'opérations de rachat /souscription devant être effectuées simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et pour un volume de transaction de solde nul ne seront pas soumis aux commissions précitées..
- Frais de gestion :
 - Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par BMCE Capital Gestion. Le taux des frais de gestion maximum est de 2% HT. Ils sont réglés à la fin de chaque trimestre. Ces frais couvrent les charges suivantes :

○

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
Prestation de la société de gestion	La rémunération de BMCE Capital Gestion comprend des frais fixes et des frais variables basés sur la surperformance, tel que prévu dans le mandat de gestion.
Frais de publication	Selon les tarifs de publications.
Frais Maroclear (Droit d'admission) - trimestriel	Selon les dispositions de la grille tarifaire en vigueur.
Frais Maroclear (commission de gestion du compte émission) - annuel	3 600 DH HT
Frais Commissaire aux comptes	18 000 DH HT
Commission dépositaire	0,00455% HT
Commission AMMC	0,025% HT